

Convention de relayage

Bénévole:

Aidant(e) :

Etat des lieux Par cette convention d'hébergement, met à disposition de

une chambre dans sa maison,
située au:

Cette chambre est équipé de:

peut également disposer du jardin, dans le respect des conditions de vie de

a reçu un jeu de clés : Oui

Non

Durée du relayage

Cette convention est donc signée du..... au

Contribution financière

Vis-à-vis de l'association, et participent chacun financièrement au projet Maillâges à hauteur de 80 euros par relais pour l'aidant et de 10€ par an

pour le bénévole.

Les obligations de chacun

s'engage à respecter les conditions fixées d'un commun accord; C'est à dire le planning et les actions qu'il/ elle devra fournir à la personne aidée.

pour : - Occuper son logement de façon raisonnable en respectant , en entretenant sa chambre et les espaces mis à sa disposition. -

s'engage à respecter le fait que cette présence active et amicale ne se substituera en aucun cas aux services d'aide à domicile ou d'aide médicale.

Les contacts d'urgence En cas d'urgence, en dehors des secours, chacune des deux parties s'engage à alerter le plus vite possible la personne proche désignée ci-dessous : Contact d'urgence concernant : **Mr ou Mme**

Contact d'urgence concernant : **Mr ou Mme**

.....

Fin du relayage Au terme de l'engagement : rendra son logement dans l'état où il l'a reçu, et restituera les clés à .

En cas de manquement de l'une des parties aux obligations contenues dans la Convention du relayage, dans la charte des droits et des devoirs et en cas d'échec de la médiation, l'association Maillâges se réserve le droit de mettre un terme à la convention.

En cas de problèmes de santé ou autres nécessitant une absence

prolongée de son domicile ou à quitter définitivement son logement, le relayage s'arrêtera.

Si ce cas se présente Maillâges devra en être prévenue dans les plus brefs délais.

Fait à, Le,

Signature Signature

(précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)

**Association
Maillâges**

**SIRET 790 433 726 00011 MVC
Balichon 11 bis rue Georges
Bergès 64100 BAYONNE 06
06 60 43 19 42**

associationmaillages@gmail.com

**Pierre de Nodrest, directeur de
l'association**

07 82 53 88 04